

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAONE CENTRE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 31 janvier 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36

Quorum : 19

Présents : 23

Représentés : 10

Absents : 13

L'an deux mille vingt-trois, le 31 janvier et à 18 heures 30, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE légalement convoqué le 25 janvier 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, Président

Étaient présents : M. Bernard ALBAN, Mme Nathalie BISIGNANO, M. Franck CALAS, Mme Patricia CHMARA, M. Romain COTTEY, M. Jean-Claude DESCHIZEAUX, M. Renaud DUMAY, Mme Laure FANGET, Mme Carole FAUVETTE, M. Jean-Michel LUX, M. Thierry MICHAL, M. Lucien MOLINES, Mme Marianne MORSLI, M. Benoît PEIGNÉ, Mme Magalie PEZZOTTA, M. Philippe PROST, M. Alain REIGNIER, Mme Catherine SALVETTI, M. Denis SAUJOT, M. Thierry SEVES, Mme Marie-Monique THIVOLLE, Mme Anne TURREL, Mme Marie-Jeanne VERCHERAT,

Étaient absents : , M. Jean-Pierre CHAMPION (pouvoir à M. Franck CALAS), Mme Claude CLEYET-MARREL (pouvoir à M. Thierry SEVES), Mme Corinne DUDU (pouvoir à M. Bernard ALBAN), M. Gaëtan FAUVAIN, M. Paul FERRÉ (pouvoir à Mme Anne TURREL), Mme Fabienne GIMARET (pouvoir à M. Thierry MICHAL), Mme Catherine GUTIERREZ (pouvoir à M. Renaud DUMAY), Mme Isabelle HELIN (pouvoir à M. Alain REIGNIER), M. Richard LABALME (pouvoir à M. Marie-Jeanne VERCHERAT), Mme Patricia MAURY (pouvoir à Mme Carole FAUVETTE), Mme Christelle PAGET, M. Dominique VIOT (pouvoir à Mme Marianne MORSLI), M. Maurice VOISIN

Secrétaire de séance : Mme Magalie PEZZOTTA

N°2023/01/31/25- Fixation du prix de vente au m² des parcelles ZV 155, 252, 153, 179p du parc Actival à Saint-Didier sur Chalaronne

VU le projet de cession des parcelles cadastrées ZV n°155 (3 701 m²), ZV n°252 (425 m²), ZV n°153 (694 m²) et une partie de la parcelle ZV n°179 (145 m² environ) du parc Actival situées lieudit En Bussière à Saint-Didier sur Chalaronne,

VU les terrains à lotir constituant un ensemble d'une contenance cadastrale totale d'environ 4 965 m²,

VU l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 15 décembre 2022 proposant un prix de vente des parcelles à 28 € HT/m² viabilisées avec une marge d'appréciation de 10 %,

VU l'avis favorable de la commission Finances du 16 janvier 2023,

VU l'avis favorable de la commission Economie-Voirie du 18 janvier 2023,

M. le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur le prix de vente des parcelles cadastrées ZV n°155 (3 701 m²), ZV n°252 (425 m²), ZV n°153 (694 m²) et une partie de la parcelle ZV n°179 (145 m² environ) proposé à 29 € HT/m² viabilisé.

**Le Conseil Communautaire,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

DECIDE de fixer le prix de vente au m² des parcelles cadastrées ZV n°155, ZV n°252, ZV n°153 et une partie de la parcelle ZV n°179 viabilisées à 29 € HT.

AUTORISE M. le Président à effectuer toutes les diligences et signatures nécessaires dans le cadre de cette affaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Montceaux, le 31 janvier 2023

Le Président,

Jean-Claude DESCHIZEAUX